

RECRUTEMENT D'UN AGENT RECENSEUR

Pour la période de début janvier à fin février

Disponibilité : la durée de la collecte étant strictement limitée, l'agent recenseur doit contacter l'ensemble des habitants à recenser dans son secteur dans des délais très courts. Pour cela, il doit être en capacité de se rendre dans toutes les adresses d'habitation à recenser dans son secteur à différentes heures de la journée.

Descriptif des tâches à réaliser :

- se former aux concepts et aux règles du recensement,
- effectuer la tournée de reconnaissance : repérer l'ensemble des adresses d'habitation à recenser sur son secteur et les faire valider par son coordonnateur,
- déposer les documents du recensement et inciter les habitants à répondre par internet,
- suivre l'avancement de la collecte et notamment les réponses par internet,
- pour les réponses papier, récupérer les questionnaires papier complétés par les habitants dans les délais impartis et effectuer les contrôles demandés,
- relancer, avec l'aide du coordonnateur communal, les habitants qui n'ont pas pu être joints ou qui n'ont pas répondu dans les délais impartis,
- rencontrer le coordonnateur communal régulièrement (préconisation Insee : au moins une fois par semaine),
- restituer en fin de collecte l'ensemble des documents.

Compétences relationnelles : l'agent recenseur doit être à l'aise dans les contacts avec la population. Il devra parfois convaincre et argumenter, souvent rassurer, aider certaines personnes à remplir les questionnaires, répondre à leurs questions. Courtoisie et bonne présentation sont indispensables.

Moralité, neutralité et discrétion : l'agent recenseur est au contact de la population et peut être invité à pénétrer dans le logement des personnes recensées. Il ne doit en aucun cas y faire état de ses opinions ou éventuels engagements politiques, religieux ou syndicaux et, bien entendu, il doit être d'une parfaite moralité. Il doit respecter scrupuleusement le secret statistique et veiller à la stricte confidentialité des données individuelles qu'il est habilité à collecter, mais aussi de toutes les autres informations qui pourraient lui être communiquées lors des échanges avec les habitants.

Ordre et méthode sont des qualités requises pour la bonne exécution des opérations à effectuer, en particulier pour :

- la tournée de reconnaissance qui est à effectuer entre les deux séances de formation,
- la numérotation des logements et son report sur les documents du recensement,
- l'organisation de son planning de visites,
- le suivi des réponses internet et papier et la relance des ménages non répondants,

- la bonne tenue de son carnet de collecte,
- le classement des questionnaires papier collectés.

L'agent travaillera en étroite collaboration avec le coordonnateur (MOUZON Natacha) et sous l'autorité du Maire.

Merci de bien vouloir déposer vos candidatures au plus tard le 30 novembre 2023.